Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_66-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 25 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.66 Séance du 22 septembre 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 22 septembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 16 septembre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Éric SAULLE, M. Jean-Marc ANDRÉ à Mme Élise CLÉMENT, Mme Stevie BONNARD à M. Pascal BERRANGER, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

M. Christian RAMAT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Admissions en non-valeur – Budget général de la Commune

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Considérant que le Trésorier de la Commune n'a pu procéder au recouvrement des recettes décrites dans l'état ci-joint ;

Vu l'avis de la commission « Administration Générale et Finances » du 3 septembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** les admissions en non-valeur définies dans l'état ci-joint pour un montant total de 34 € ;
- **DIT** que cette somme est imputée à l'article 6541 du budget général de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état d'admission en non-valeur ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET 26300

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20250922-DELIB2025_

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 07/07/2025
026027 SGC NORD DROME
08800 - CHATUZANGE LE GOUBET

Exercice 2025
Numéro de la liste **7399640111**
Type de liste : Non valeur
2 pièces présentes pour un total de 34

Nature Juri	Exercic	Référe	Imputatio	Nom du redevable	Objet pièce	Mon	Mont	Motif de la présentation	Observations
Particulier	2020	T-250	7067-64		87-GARDERIE	12	12	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulier	2022	T-553	7067-64		94-AUTRES PDUITS DE PRESTATION DE SCE	22	22	Combinaison infructueuse d actes	
					TOTAL		34		

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 026-212600886-20250922-DELIB2025_66-DE
ANNEXE DELIBERATION N°
2025-066